



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI DOUZE NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le six novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Antonia CHARLES, et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Nicolas BALMONT,
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU,
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Mme Delphine FALQUET
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Yoann COURSEL
M. Hugo CHAVANNE absent,
Mme Margaret GOURDIN absente,
Mme Sylvie CATTANEO absente.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE informe l'assemblée

N° 2025-072

Convention avec la
fédération des œuvres
laïques en faveur des
départs en colonies de
vacances - 2026

Comme chaque année, l'association FOL (Fédération des Œuvres Laïques) de Haute-Savoie nous sollicite afin de poursuivre le soutien aux familles de Doussard souhaitant inscrire leurs enfants en colonie de vacances organisée par UFOVAL.

En 2025, la Commune a accompagné 20 enfants pour un total de 167 journées de colonies soit une dépense de 901.80€.

La participation de la Commune s'élèverait pour 2026 à 5.45€ par jour et par enfant. (En 2025 la participation était de 5.40€), cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 05 novembre 2025.

La prise de compétence de la CCSLA en matière d'accueil de mineurs se limitant aux centres de loisirs sans hébergement organisés par la Soierie et UFOVAL, ce conventionnement relève toujours de la compétence communale.

CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2019-086 du 26 novembre 2019 portant convention de partenariat financier avec la FOL pour favoriser les départs en colonie de vacances des enfants de Doussard,

CONSIDERANT la proposition d'augmenter la part de prise en charge de la Commune au titre de l'année 2026 à 5.45€ par jour d'accueil, transmis par la FOL ayant reçu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 05 novembre 2025,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité - 24 voix pour

APPROUVE la participation de la Commune à hauteur de 5.45€ par jour, pour l'accueil journalier des enfants de Doussard en colonie de vacances organisée par la FOL à compter du 1^{er} janvier 2026,

AUTORISE Mme Le Maire à signer l'avenant portant sur cette évolution.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

